

Rapport d'activités 2017 Cani-Cross

1. Le CANI CROSS

L'activité se décline sous plusieurs formes :

- CANI-MARCHE / Ludique
- CANI-CROSS / Sportive
- CANI-VTT / Technique
- CANI-TROTINETTE

2. La discipline en chiffres

-Un nombre de courses en progression. :

2012	32 courses
2013	40 courses
2014	40 courses
2015	38 courses
2016	40 courses
2017	43 courses

- Un nombre de licenciés en progression.

2011	190
2012	224
2013	283
2014	
2015	805
2016	1006
2017	1095

3. Participation aux courses

Le nombre moyen d'inscriptions par course est d'environ 80 concurrents (en augmentation)

Il existe, en France, plusieurs Fédérations qui pratiquent le Cani-cross.

La FFST qui est « délégataire » auprès du Ministère Jeunesse et sport
(Attribution du titre de Champion de France...)

La FSLC

La FFPTC (SCC)

La CNEAC (SCC)

Nous entretenons d'excellents rapport au niveau national avec les autres fédérations.

Notamment avec la mise en place de la réciprocité d'acceptation des licences et la signature d'accord entre les Fédérations.

Un convention à déjà été signé avec la FFPTC, et 2018 verra la formalisation d'un accord avec la FFST.

Ainsi les organisateurs bénéficient d'un nombre important de pratiquants et de courses mise aux calendriers des différentes fédérations.

La CNEAC s'appuie sur les clubs d'éducation permettant de proposer plus de courses.
La FSLC possède un nombre plus important de licenciés du fait de sa spécialisation (1 seule activité)

4. La licence CNEAC

Permet la pratique des activités CNEAC sous conditions (pass-agility, certificat médical...)

La licence comportant le sigle CC signifie la validation du certificat médical par le CTT
Licences CNEAC délivrés sur présentation d'un certificat médical (archivage par le club et le CTT)

Le certificat médical est OBLIGATOIRE pour participer à une course (Cross ou VTT)
Le nombre de licence journée reste important sur les engagements lors des courses.
Maintien de la licence Journée (2 €) + certificat médical

La licence CNEAC « Cani-cross »

Le club vérifie :

- le CM (validité-archivage : TOUS LES ANS)
- La « continuité » de la licence Cani-cross
- Le QS SPORT (cerfa) ou Attestation du licencié

Le club transmet (Tous les ans) le CM en cours de validité

Le CTT ou responsable licences archive le justificatif et valide la licence « cani-cross »

5. Les GPF Cani-Cross

2011	BLAGNAC (PG)
2012	La Côte Saint André (Rhône Alpes)
2013	Pas de GPF
2014	SENLIS
2015	OHLAIN (St Hubert du Nord)
2016	CIBEINS (Rhône Alpes)
2017	MORBIER (Franche Comte)
2018	Olonnes sur mer (Vendée)

Appel à candidature pour Les GPF Cani-Cross 2019, 2020...

6. Dynamiser la discipline en 2018

- CTT :Nomination d'un Délégué Territorial (actif et en capacité d'aider les clubs, organisation de Journée découverte....)

- Clubs : création d'une section, mise au calendrier d'une course, Entraînement au sein du club....

En moyenne une à deux demande d'information par mois sur la mise en place de l'activité au sein d'un club affilié.

La réponse a été ajouté à la FAQ du site CNEAC

- Mise en place de Challenges sur plusieurs courses (St Hubert du Nord / PG....)

- Intégration des courses d'autres Fédérations.

Le règlement CANI-CROSS

Le règlement CNEAC a pris en compte les catégories des autres Fédérations afin de permettre l'organisation de challenges inter fédérations.

Ajout de la CANI-TROTINETTE au règlement pour 2018

- Mise en place de Stages Moniteurs Cani-Cross, permettant la création de section dans les clubs.
Accès à la formation : licence de la discipline

- Formation Directeur de courses : Une première session a eut lieu à TEYRAN en juin 2016 avec 6 candidats qui ont réussi la partie théorique.

Ils effectuent actuellement leurs 2 assessorats obligatoires avant de pouvoir officier seul en tant que Directeurs de course stagiaire. (après la validation CNEAC/SCC)

Puis deux années de jugement avant de demander leur nomination « Directeur de course »

Promotion 06/2016 :

DC Stagiaires :

François LEBOURG (Centre)

Olivier DELZENNE (Midi Côte d'Azur)

Adriano MILAN (Picardie Oise)

Denis MORVAN (Bretagne)

En assessorats:

Alan BABA (Languedoc Roussillon)

Nicolas BEGUE (Midi Côte d'Azur)

A ce jour plusieurs dossiers en attente à la Commission.

Un minimum de 5 candidats permettrait la mise en place d'une nouvelle formation en 2018.

Objectif :

Permettre une meilleure répartition géographique des Directeurs de courses afin de faciliter et pérenniser les organisations.

Le site CNEAC regroupe toutes les informations relatives à l'activité en page « CANI-CROSS »

<http://activites-canines.com/>

Alain VELAY

CNEAC/ GT Cani-Cross